

**2C Invest**  
Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €  
Siège social : 6, rue des Vanniers – 56450-Theix Noyal  
914 267 091 RCS Vannes  
(la « **Société** »)

---

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 14 MAI 2025**

**PROCES-VERBAL**

---

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le quatorze mai,

La soussignée :

**A l'Unisson**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social situé 1020, chemin du Bihamel – 59118 Wambrechies, immatriculée sous le numéro 943 254 169 RCS Lille Métropole, représentée par son président, Monsieur Grégory Toulemonde, dûment habilité aux fins des présentes (l'« **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance :

- de la documentation juridique relative à la cession de l'intégralité des 20.000 actions composant le capital social de la Société, au profit de la société A l'Unisson,
- de la lettre de démission de Monsieur Christophe Bodinier de son mandat de président de la Société,
- des statuts de la Société,

a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

*Constatation de la démission du président de la Société*

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance :

- de la documentation juridique relative à la cession de l'intégralité des 20.000 actions composant le capital social de la Société, au profit de la société A l'Unisson,
- de la lettre de démission de Monsieur Christophe Bodinier de son mandat de président de la Société,

**prend acte** de la démission de Monsieur Christophe Bodinier de son mandat de président, à compter de ce jour,

**prend acte** que Monsieur Christophe Bodinier a renoncé à effectuer tout préavis,

**prend acte** que ce dernier a déclaré n'avoir aucune réclamation à l'encontre de la Société au titre de l'exercice de son mandat de président, et que la Société ne lui est redevable d'aucune somme, indemnité ou avantage à quelque titre que ce soit.

## **DEUXIEME DECISION**

### *Nomination du nouveau président de la Société*

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance :

- de la documentation juridique relative à la cession de l'intégralité des 20.000 actions composant le capital social de la Société, au profit de la société A l'Unisson,
- de la lettre de démission de Monsieur Christophe Bodinier de son mandat de président de la Société,

nomme en qualité de président de la Société, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

- **A l'Unisson**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social situé 1020, chemin du Bihamel – 59118 Wambrechies, immatriculée sous le numéro 943 254 169 RCS Lille Métropole,

**prend acte** que la société A l'Unisson a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le mandat de président de la Société qui lui serait conféré et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure, interdiction ou déchéance susceptible de lui en interdire l'exercice.

## **TROISIEME DECISION**

### *Pouvoirs en vue des formalités*

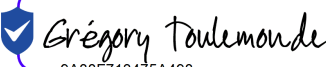
L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

\*  
\* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par l'Associé Unique.

Le présent procès-verbal est signé de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivant du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services [www.docuSign.com](http://www.docuSign.com).

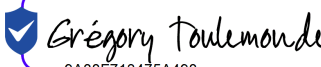
Nonobstant une signature électronique apposée à une date différente, la date de signature sera réputée être le 14 mai 2025.

Signé par :  
  
9A88F713475A498...

**L'Associé Unique**

**A l'Unisson**

Représentée par Monsieur Grégory  
Toulemonde

Signé par :  
  
9A88F713475A498...

**Le nouveau président<sup>1</sup>**

**A l'Unisson**

Représentée par Monsieur Grégory  
Toulemonde

<sup>1</sup> Faire précéder la mention « *Bon pour acceptation du mandat de président à compter de ce jour* »